

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 31 mars 2023

Date d'affichage :

Le 31 mars 2023

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 18

Votants : 23

Votes exprimés :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi six avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET (jusqu'au point VIII) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Sylvie LADRANGE à Madame Josette GUERLAIS, Madame Blandine BENOIST à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU (à partir du point IX).

Excusé(s) : Madame Régine MALASSIGNE, Monsieur Marc LEONARD (pouvoir à Madame Régine MALASSIGNE), Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Brigitte DEBRINCAT, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Gérard LELEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU.

Délibération n°2023 - 04 - 02

Administration générale

Modification de la composition du tableau des commissions

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-22, L5211-40-1, L5214-16 ;

Vu la délibération n°2020-05-06 du 3 septembre 2020 relative à la composition des commissions ;

Vu les délibérations n°2022-09-02 du 29 septembre 2022, n°2022-12-01 du 08 décembre 2022 et n°2023-03-04 du 09 mars 2023 relatives à la modification de la composition des commissions ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 mars 2023 ;

Conformément à l'article L. 5211-40-1, lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement.

Lors du Conseil communautaire du 3 septembre 2020, les représentants au sein des commissions ont été validés. Les démissions et/ou renouvellement de différents conseils municipaux font qu'il est nécessaire de corriger et modifier la composition des commissions régulièrement.

Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition du tableau des commissions pour remplacer Madame Cindy DESROCHES, conseillère municipale de Montreuil en Touraine, dont les activités professionnelles l'empêchent de pouvoir assister régulièrement aux commissions.

Considérant qu'il convient de mettre à jour les représentants de la commune de Limeray pour prendre en compte les changements de personnes désignées pour siéger au sein des commissions.

Considérant qu'il convient de mettre à jour les représentants de la commune d'Amboise au sein des commissions pour prendre en compte les changements de personnes désignées pour siéger au sein des commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la composition de ces commissions selon les propositions des communes (tableau joint en annexe).

Le Président,

Thierry BOUTARD

